

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Commandement des forces aériennes  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 37923 du 2 mai 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale**

NOR : IOCJ1221254S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2011 (NOR : IOCJ1109309A) portant dissolution du groupement central des formations aériennes de la gendarmerie de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) et création du commandement des forces aériennes de la gendarmerie nationale de Vélizy-Villacoublay (Yvelines);

Vu la décision n° 11715 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128667S),

Décide:

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juin 2012:

Loiron, Stéphane

Nigend : 162 401

Numéro de livret de solde : 8 019 365

Fait le 2 mai 2012.

*Le général,*  
*sous-directeur de la gestion du personnel,*  
THIBAUT MORTEROL